

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, M. PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*), MM. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*)

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DUBOURG Yolande, LE BORGNE Véronique

<u>OBJET</u> :	<i>Acquisition d'une terre agricole des Consorts ALBERT.</i>
-----------------------	--

N° 2017 / 11 / 15

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Municipale Urbanisme – Agriculture – Travaux du 16 Novembre 2017,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Considérant l'intérêt pour la commune et l'intercommunalité de faire l'acquisition de cette terre agricole afin d'assurer une continuité de liaison douce,

Considérant l'accord des propriétaires pour une vente à la Commune de BLAIN,

Considérant la lettre du Ministère de l'Économie et des Finances en date du 26 Décembre 2016 et la charte de l'évaluation domaniale de Décembre 2016 élaborée en concertation avec l'AMF nous informant que pour les collectivités soumises à consultation obligatoire, l'application des seuils implique la saisine effective du service du Domaine uniquement dans les cas d'acquisitions de biens dont la valeur vénale estimée est égale ou supérieure à 180.000 euros hors droits et taxes,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition d'une portion de la terre agricole, cadastrée section XH numéro 135p d'une superficie d'environ 370 m², au prix de 0,15 euros par mètre carré cédé, appartenant à l'indivision ALBERT, représentée par M. Jean-Luc ALBERT, domicilié à SAUTRON (44880) 23, rue des Genêts,

INFORME que l'avis du service du Domaine n'est pas requis,

DIT que le document d'arpentage et de bornage sera réalisé par le Cabinet de Géomètres-experts BCG, sis à Blain, 9, rue Thomas Edison et que les actes seront réalisés en l'étude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN ou choisi par les vendeurs,

PRECISE que l'ensemble des frais sera pris en charge par la Commune de Blain,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 décembre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171130-CM-2017-11-15-AI
Date de télétransmission : 05/12/2017
Date de réception préfecture : 05/12/2017

Séance du 30 novembre 2017
Délibération n° 2017 / 11 / 15